

Editorial

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Jeudi 16 octobre 2014, une réunion publique s'est tenue en mairie afin de présenter à tous les Verlinghemmois le projet d'aménagement du terrain rue de la Fontaine par le Groupe Maisonneuve.

La commune a décidé de faire l'acquisition de ce terrain à l'amiable par délibérations du Conseil Municipal des 30 juin 1986 et 20 janvier 1987. Cette acquisition était finalisée par actes notariés des 1^{er} décembre 1986 et 11 février 1988.

Pendant le mandat 2008-2014, les élus ont mené plusieurs réflexions sur l'aménagement de cette parcelle.

C'est ainsi qu'un projet d'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) a vu le jour. Ce projet n'a malheureusement pas pu aboutir, les autorités de tutelle ayant jugé que les besoins étaient insuffisants sur le territoire communal.

Il a donc été décidé d'y faire le choix de l'habitat car il fallait répondre à cette problématique et à une demande importante des aînés qui ne pouvaient plus vivre dans leur maison mais qui souhaitaient néanmoins rester sur Verlinghem.

Un appel à projet informel était donc lancé pour tenter de garder la main sur la conduite du projet même si LMCU avait la compétence de l'habitat. En effet, le COS de 0,50 de la parcelle pouvait amener une très forte densité de logements.

3 aménageurs avaient répondu à cet appel, nous avons alors fait le choix du projet qui se rapprochait le plus de nos souhaits et d'une parfaite intégration au village.

C'est ainsi que le Groupe Maisonneuve a été retenu, ses réalisations remarquables sur Verlinghem plaident de plus en sa faveur.

En septembre 2011, un premier projet était présenté aux Verlinghemmois lors d'une réunion publique en mairie. C'est lors de cette réunion que fut également présenté le projet de construction d'une salle polyvalente.

Plusieurs réunions avaient également été organisées avec les commerçants et les professions libérales pour recenser leurs besoins et étudier la possibilité d'intégrer dans ce projet des locaux leur étant destinés. Peu de professions libérales ont souhaité poursuivre dans cette voie.

L'implantation d'immeubles ayant suscité les inquiétudes de plusieurs riverains, l'équipe municipale a demandé au Groupe Maisonneuve de les prendre en considération. Il a alors été proposé d'y implanter des maisons individuelles le long des habitations existantes, ce qui permettait aussi d'accueillir de jeunes familles freinées par le coût de l'immobilier sur Verlinghem.

Depuis le début de ce projet, il y a eu beaucoup d'échanges entre le Groupe Maisonneuve et la Municipalité, des visites de plusieurs réalisations ont eu lieu pour mieux se rendre compte de son impact. Tout cela a pris du temps, qui plus est dans un contexte économique extrêmement dégradé.

Le projet qui a été présenté ce 16 octobre 2014 est moins dense, sur un terrain plus grand puisqu'il se répartit également sur l'emplacement initialement prévu pour la salle polyvalente. Ainsi, même si la superficie est plus importante, le nombre de logements reste le même et n'a pas été augmenté. Le prix de vente consenti au



Groupe Maisonneuve a donc été fixé en tenant compte de ce paramètre tout en restant à un peu plus de 30% au dessus de l'estimation du service des domaines.

Il est important de souligner que la zone AUCm avait un COS (Coefficient d'Occupation des Sols, qui n'existe plus aujourd'hui) de 0,50 et qu'avec la majoration il aurait été possible d'y implanter 200 logements ; nous sommes totalement opposés à un tel projet !

Il n'a pas été facile de faire accepter cela à LMCU qui était dans le dernier mandat sur la ville intense, c'est-à-dire faire un maximum de logements sur un minimum de terrain. Même si l'orientation de LMCU semble changer aujourd'hui, les délibérations du dernier mandat demeurent toujours applicables.

Il est primordial de rester sur un projet humain et maîtrisé par la municipalité.

L'habitat est une problématique à laquelle il est toujours difficile de trouver une solution. Néanmoins, il est vital pour la commune de maintenir le nombre d'habitants, les effectifs scolaires mais aussi l'équilibre générationnel.

Depuis 18 ans que je suis maire, la population a diminué jusqu'à 2 300 habitants, nous sommes tout juste revenu au niveau de 1995.

Durant le mandat 1995-2001, il n'y a pas eu de projets d'habitat, ce qui a eu pour conséquence des fermetures de classes à l'école publique Gutenberg et a obligé l'école

Sainte-Marie à inscrire des enfants extérieurs à la commune pour stabiliser ses effectifs.

Même si l'école Gutenberg est revenue à un effectif moyen, l'école Sainte-Marie a vu la fermeture de 2 classes ces dernières années.

Ce projet figurait dans notre programme municipal pour le mandat actuel et était présenté comme suit : « **Finaliser la vente du terrain rue de la Fontaine en concevant un projet d'aménagement en harmonie avec l'habitat et la typologie du village, composé de quelques appartements permettant aux seniors verlinghemmois qui le souhaitent de rester vivre dans notre village et de maisons individuelles.** »

Il n'est pas facile de mettre cela dans un programme car ce n'est pas populaire, mais cette décision est responsable et de bon sens, elle est absolument nécessaire pour l'avenir de la commune et répond à une demande non négligeable.

Ce programme de logement restera un projet à échelle humaine et nous veillerons à ce qu'il s'intègre pleinement à la typologie et au caractère spécifique de notre village.

Bien Cordialement,

Jacques HOUSSIN
Maire de Verlinghem
Conseiller Général

Participation citoyenne

Dans le cadre du dispositif "participation citoyenne", une réunion d'information, ouverte à tous, est organisée le **samedi 15 novembre 2014 à 10h00 Salle d'Honneur de la Mairie.**

Au cours de cette réunion, le Major JUMEAUCOURT commandant la Brigade de Gendarmerie de Quesnoy-sur-Deûle présentera les objectifs de ce projet citoyen.



Sécurité :

Etat des faits statistiques constatés par la Gendarmerie de Quesnoy/Deûle

La brigade de Gendarmerie de Quesnoy/Deûle a communiqué les chiffres de la délinquance sur le territoire de Verlinghem entre le 15 octobre 2013 et le 14 octobre 2014.

Les faits de délinquance générale ont baissé de 17,24 %.

Les cambriolages ont quant à eux augmenté de 33,33 %, cette tendance est identique à celle constatée dans la zone géographique du groupement de gendarmerie de Lille.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes

Nombre de cambriolages pourraient être évités en prenant des précautions de base. Fenêtres mal fermées, clés sous le paillason... les habitudes ont la vie dure ! Ne pas commettre d'imprudences est donc la première étape de la vigilance.

- ✓ Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- ✓ Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.
- ✓ N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- ✓ Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- ✓ Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.
- ✓ Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, y compris les portillons et portails, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- ✓ De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- ✓ Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...
- ✓ Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- ✓ En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- ✓ Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- ✓ Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- ✓ Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- ✓ Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.
- ✓ Ne laissez aucun objet apparent dans votre voiture.

Le dispositif VIGI-AGRI

Vous avez la possibilité de participer à un réseau d'information et d'alerte animé par la compagnie de Gendarmerie de Lille, via Internet. Ce projet a pour objectif de permettre à la Gendarmerie de diffuser aux agriculteurs des informations préventives (escroqueries, vols par ruse, etc...) ou des messages d'alerte ou de mise en garde.

Exemple : "fiche phénomène" dans le cas de vols d'engins agricoles, de vols de carburant, etc... L'adhésion à ce dispositif n'entraîne aucune contrainte de votre part. Vous pouvez exiger à tout moment d'être rayé immédiatement des envois futurs. L'adresse e-mail que vous

communiquerez à la Gendarmerie ne sera jamais diffusée à l'extérieur. En interne, elle sera exclusivement destinée au fonctionnement de ce réseau.

Afin d'assurer la bonne diffusion, le service nécessite une réponse au premier e-mail de bienvenue pour vérifier qu'il a été bien reçu. Vérifiez que cette adresse n'est pas inscrite sur une liste de courrier indésirable (spam).

Adresse mail d'émission : cgdlille@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Pour tous renseignements, les référents locaux à la Brigade de Gendarmerie de Quesnoy/Deûle sont :

L'Adjudant Jean-Paul CARLIER : 06.29.20.47.34
jean-paul.carlier@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le Gendarme Sylvain BLONDEL : 06.34.58.46.57
sylvain.blondel@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Vous pourrez :

- 1 - bénéficier d'un diagnostic sûreté via un référent-sûreté dans le cadre de la prévention technique de la malveillance ;
- 2 - vous voir proposer un rendez-vous à la brigade dans l'hypothèse d'une infraction commise dans votre établissement ;
- 3 - vous voir proposer des réunions sur le thème de la sécurité avec d'autres acteurs institutionnels et d'autres professions ;
- 4 - consulter les conseils de prévention mis en ligne sur le site internet de votre commune le cas échéant ;
- 5 - consulter la page facebook du Groupement de Gendarmerie Départementale : GGD59 - <https://www.facebook.com/GendarmerieNord?ref=hl>



Vente du terrain rue de la Fontaine. Acquisition des terrains de la Chanterelle et de la salle du Tournebride.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2014, le terrain situé rue de la Fontaine, dont le projet d'aménagement par le Groupe Maisonneuve a fait l'objet d'une réunion publique le 16 octobre 2014 en mairie, a été vendu, l'acte de vente a été signée le vendredi 17 octobre 2014.

Les terrains de la Chanterelle ainsi que la salle du Tournebride et le terrain y adossé ont été acquis par la commune vendredi 17 octobre 2014, cette acquisition avait été décidée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 avril 2014.

Temps d'activités périscolaires (TAP)

En application de la réforme des rythmes scolaires, les TAP ont débuté dès la rentrée scolaire pour les enfants de l'école Gutenberg. Tout était prêt le jeudi 4 septembre 2014 pour accueillir environ 70 enfants inscrits pour une première période de TAP de 7 semaines jusqu'aux vacances de Toussaint.

Les enfants de petite et moyenne section sont encadrés par les 2 ATSEM de l'école, agents titulaires de la commune.

Pour les plus grands, de la grande section au CM2, une équipe de 6 animateurs mis à disposition par la commune de Lambersart, propose des activités sportives, culturelles, manuelles, variées et qui répondent aux attentes des enfants.

Une réunion d'information à destination des parents a été organisée le 6 octobre 2014 afin de répondre à toutes leurs interrogations.

La volonté des Maires des communes de Lambersart, Lompret et Verlinghem de travailler ensemble sur ce dossier, en mutualisant les moyens et en s'appuyant sur l'expérience des services d'animations de Lambersart, a permis de concrétiser un bel exemple de coopération intercommunale, tournée vers un objectif commun : le bien-être de nos enfants.

Balade à vélo



La journée du 14 septembre 2014 s'est parfaitement déroulée. La balade organisée par le syndicat agricole et la Municipalité de Verlinghem a rassemblé environ 70 cyclistes. Merci à Antoine Crépin pour l'organisation du circuit. Celui-ci a permis de découvrir ou redécouvrir les chemins de halage. Une pause méritée s'est effectuée au Pont Rouge à la limite de Frelinghien et Deulémont. Les cyclistes, petits et grands, y ont repris des forces en dégustant des gaufres très appréciées et en se désaltérant.

Tous les participants se sont retrouvés ensuite au Vert Galant, route de Wambrechies sur l'exploitation maraîchère de Monique et Jean-Claude Verhaeghe pour le barbecue. Des balles de paille rondes surmontées d'un vélo avaient été érigées dans la pâture au rond point du calvaire pour annoncer le lieu de rendez vous durant la semaine précédente.



Jean-Claude et Monique Verhaeghe ont présenté leur activité de maraîcher. Ils ont régalé les convives à l'apéritif avec leur excellent melon de Verlinghem. Les tables ont été décorées avec leur production de courgettes, tomates et potimarrons. Une visite des serres de production de melon et tomates a été organisée pendant l'après-midi.

Le barbecue s'est parfaitement déroulé, le beau temps était au rendez-vous. Les tables ont été installées en plein air. Les enfants se sont, comme chaque année, défoulés dans le château gonflable.

Merci de votre participation et **rendez-vous le 13 septembre 2015** pour découvrir une nouvelle exploitation de Verlinghem.

Nouveau : Une Section Marche à l'Association du Jogging des Fraises

Vous avez été nombreux à participer à la randonnée du jogging des fraises en juin dernier. Aussi, pour répondre au plaisir de chacun(e) dans la pratique de la marche, l'association du Jogging des Fraises crée une section marche.

Ouverte aux adultes et aux adolescents accompagnés, **la section marche a démarré le dimanche 12 octobre et vous donne ainsi rendez-vous chaque dimanche à 9 heures devant la mairie de Verlinghem.**

Cela sera l'occasion de faire connaissance, d'échanger sur les modalités d'inscription et sur vos attentes, les inscriptions n'étant définitives qu'à partir de 2 à 3 séances de découverte. N'hésitez pas, venez nous rejoindre. A très bientôt en randonnée, Damien Debarge, responsable de la Section Marche randodesfraises@free.fr 06 70 91 16 53

Concours des maisons et jardins fleuris

Le concours des maisons fleuries a réuni cette année 14 participants. Ce concours est organisé sur Verlinghem en même temps que la participation du village au concours départemental des villages fleuris, auquel nous participons depuis 2010 dans le but d'obtenir une première fleur. En 2013 nous avons obtenu une mention assez bien.



Les lauréats du concours 2014

Le jury Verlinghemmois est passé deux fois pour évaluer les prestations.

Le palmarès 2014 est :

Pour les façades :

- 1^{ère} Mme **Saingier** 11 rue du Chêneau
- 2^{ème} Mme **Morhs** 2 route de Wambrechies
- 3^{ème} Mme **Constant** 130 rue de Messines

Nous remercions également tous les participants : M. et Mme DESAULTY - Mme GREBERT - M. LELEU - M. DANSET - M. et Mme VERWAERDE - Mme PEUGER - M. et Mme DESCAMPS KENNEY - M. et Mme GAUDIN

Le jury a pu apprécier :

- ✓ la qualité de la floraison : aspect esthétique, harmonie des formes, couleurs et volumes ;
- ✓ la pérennité du fleurissement ;
- ✓ La créativité.

Chaque critère a été évalué sur 10 points, pour une note maximale de 50 points. Le jury apprécie la prestation depuis le domaine public. Il faut donc que la vue soit parfaitement dégagée sans haies, ni obstacles divers. Comme en 2013, nous avons distingué le classement des façades et celui des jardins.

Pour les jardins :

- 1^{er} M. **Dekokelaire** 4 rue du Pdt Kennedy
- 2^{ème} Mme **Allet** 2 rue Henri Matisse
- 3^{ème} M. **Dewitte** 2A rue de Pérenchies

La Commune honore Elisabeth VIGNAIS, Marc TIERSOONE et les anciens élus



Dimanche 12 octobre 2014, Monsieur le Maire et la municipalité mettaient à l'honneur Madame Elisabeth VIGNAIS, les anciens élus et un agent municipal.

Madame Elisabeth VIGNAIS, ancienne 1^{ère} Adjointe au Maire et première femme nommée à ce poste à Verlinghem en 1991, s'est vu remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon argent, et a été nommée Adjointe au Maire Honoraire. Ce fut l'occasion pour

Monsieur le Maire de la remercier et de souligner tout son travail accompli durant plus de 25 ans au service de tous les verlinghemmois avec une implication et une motivation qui n'ont jamais failli.

Monsieur le Maire remet la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon argent, à Marc TIERSOONE Adjoint Technique de 1^{ère} classe en charge des espaces verts, soulignant également 25 années passées à l'entretien des espaces verts et à l'amélioration du cadre de vie.

Ce furent ensuite Mesdames Ghislaine DESBONNETS, Françoise DUTHOIT, Messieurs Yves CHOTEAU, Henri DELDALLE, Denis SPELIERS, Xavier BEVE, Damien DELAIRE, Dominique TAFFIN, Bernard DECLERCK, qui siègèrent au conseil municipal de 2008 à 2014 qui furent chaleureusement remerciés pour tout le travail accompli durant le mandat précédent. Madame Ginette SAINGIER fut également mise à l'honneur pour toutes les années passées au service de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale.

Hommage à Madame Julienne CREPIN notre doyenne

Madame Julienne CREPIN était née le 12 avril 1913 à Wytschaete en Belgique. Elle était l'avant dernière d'une famille de 6 enfants et avait 3 frères et 2 sœurs.

Elle avait rejoint la France et s'était mariée le 2 juin 1948, à l'âge de 35 ans, à Neuve Eglise, avec Jean, un agriculteur de Verlinghem, où elle s'était installée. De cette union est né un fils unique Bernard.

Très attachés tous deux à leur travail, consacré à l'élevage et à "la terre", Madame CREPIN avait travaillé jusqu'à l'âge de 66 ans. Elle s'était alors retirée avec son mari Jean dans leur nouvelle maison près de la ferme.

Habitant près de chez son fils qui s'était marié avec Françoise et qui avait repris l'exploitation familiale, elle s'était également beaucoup occupé de ses petits enfants, dont elle était proche.

Elle aimait se retrouver dans les fêtes de famille, avec de nombreux amis. Elle appréciait d'ailleurs la visite de ses voisins. Elle a soigné son époux malade, malheureusement décédé en 2001 à l'âge de 95 ans. En d'autres grandes épreuves qui ont marqué sa vie, très courageuse, elle a su faire face grâce à l'entourage de son fils et de ses petits enfants.

Aussi longtemps que cela fut possible, elle a aimé participer à la vie paroissiale en assistant à la messe tous les dimanches. Son fils lui ramenait d'ailleurs la communion depuis qu'elle ne se déplaçait plus. Elle aimait beaucoup parler de sa jeunesse avec toujours d'ailleurs un peu d'humour.

Son fils la considérait comme une maman qui a toujours été "sensationnelle et tendre". Elle s'est éteinte le 30 juillet 2014 à l'âge de 101 ans.

Les travaux de réhabilitation de la Résidence de la Source.

La réhabilitation des 23 logements de la Résidence de la Source va s'engager dans le courant de l'année 2015. C'est ce que nous a annoncé le 15 octobre 2014 Monsieur Jean-François DEVILLERS, Président du Directoire de la SA Habitat du Nord.

L'objectif prioritaire de ces travaux sera l'optimisation énergétique des logements mais le cadre de vie sera également traité.

En octobre 2014, une équipe d'Habitat du Nord et un paysagiste se sont rendus sur place pour étudier les possibilités d'amélioration et d'aménagement des espaces verts.

Dans le courant du mois de novembre 2014, Habitat du Nord, en partenariat avec la municipalité, organisera une réunion de concertation destinée aux locataires de la résidence.

Début 2015, Habitat du Nord engagera les études avant travaux, les chantiers devant débuter vers novembre 2015.



Banque alimentaire - Mobilisons-nous !!! 5ème édition à Verlinghem

Grande collecte au profit de la **banque alimentaire** dans notre village le **samedi 29 novembre** 2014. Des bénévoles munis d'un badge "banque alimentaire" passeront chez vous ce jour-là.

MERCI aux bénévoles qui offrent de leur temps et **MERCI** à vous tous pour votre accueil et votre générosité !

Le monde change chaque fois que quelqu'un partage. (l'abbé Pierre)

Conseil Municipal du 30 septembre 2014

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal de la séance du 25 juin 2014.



Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-21:

Décision n°2014-011 du 25 juillet 2014 portant signature d'une convention de mise à disposition de locaux municipaux avec l'Association ALPES au titre de la Mission Locale Métropole Nord-Ouest, sise 48 avenue du Parc BP 60115 à Lambersart, à compter du 5 septembre 2014. La mise à disposition de cette salle en Mairie intervient chaque premier vendredi du mois, de 8h à 12h, à titre gratuit pour une durée d'une année.

Décision n°2014-012 du 2 septembre 2014 acceptant le remboursement du sinistre survenu le 23 février 2014, rue de Wambrechies (pont de champs brisé) d'un montant de 265,00€ correspondant au montant du différé.

Décision n°2014-013 du 3 septembre 2014 portant conclusion à compter du 2 septembre 2014 d'un contrat de location et de maintenance d'un photocopieur pour la Mairie de type MP C3003SP avec la société Ricoh France SAS - Parc d'affaires Silic - 7-9 avenue Robert Schuman - 94513 RUNGIS. Le contrat est conclu pour une durée de 60 mois soit jusqu'au 1er septembre 2019 dans les conditions suivantes :

- location mensuelle : 72,09 € HT révisable annuellement
- P2 coût copie noir et blanc : 0,0040 € HT révisable annuellement
- P2 coût copie couleur : 0,0360 € HT révisable annuellement

Le Conseil Municipal a décidé :

- à l'unanimité, de définir les périodes et modalités de fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement pour l'année 2015 dans les conditions suivantes :

SESSION	DATES DE FONCTIONNEMENT	TRANCHES D'AGE	CAPACITE D'ACCUEIL
Hiver	23/02/2015 au 27/02/2015 soit 5 jours	Enfants de 2 ans révolus scolarisés à 15 ans (moins de 16 ans le 1 ^{er} jour de l'entrée au centre)	50 places
Printemps	27/04/2015 au 30/04/2015 soit 4 jours	Enfants de 2 ans révolus scolarisés à 15 ans (moins de 16 ans le 1 ^{er} jour de l'entrée au centre)	50 places
Juillet	06/07/2015 au 31/07/2015 soit 19 jours	Enfants de 2 ans révolus scolarisés à 15 ans (moins de 16 ans le 1 ^{er} jour de l'entrée au centre)	100 places
Août	03/08/2015 au 28/08/2015 soit 20 jours	Enfants de 2 ans révolus scolarisés à 15 ans (moins de 16 ans le 1 ^{er} jour de l'entrée au centre)	50 places
Toussaint	19/10/2015 au 23/10/2015 soit 5 jours	Enfants de 2 ans révolus scolarisés à 15 ans (moins de 16 ans le 1 ^{er} jour de l'entrée au centre)	50 places

Les enfants extérieurs à la Commune pourront s'inscrire aux centres dans la limite des places disponibles.

Les horaires restent inchangés, du lundi au vendredi (exclus les jours fériés) de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures. Un accueil sera assuré de 8 heures à 9 heures et de 17 heures à 18 heures (garderie) ainsi que la possibilité de restauration de 12 heures à 13 heures 30 au restaurant municipal.

Les lieux d'accueil seront les locaux du Centre Communal d'Animation.

D'autres lieux pourront être utilisés en accord avec la Commune et le prestataire de services tels que la salle de sports, le terrain de sports, la ferme de la Base de Loisirs de Pérenchies-Verlinghem, le restaurant municipal ou autres locaux communaux. L'école Gutenberg sera susceptible d'être utilisée durant la session de juillet (2 salles maternelles et toilettes en juillet).

- d'approuver le Projet Educatif Territorial dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- d'adhérer, par 15 voix "pour" et 4 abstentions, au dispositif « Participation Citoyenne » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes, conventions, protocoles relatifs à cette affaire.
- de désigner Monsieur Olivier DERVYN pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de LMCU
- de demander le concours de Monsieur Bernard HERBECQ, Receveur Municipal de Quesnoy/Deûle, pour assurer des prestations de conseil ; d'attribuer à Monsieur Bernard HERBECQ l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal ; d'accorder à Monsieur Bernard HERBECQ l'indemnité de confection des budgets pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal
- d'adhérer au groupement de commandes relatif à la dématérialisation des procédures, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information, d'approuver la convention

constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous actes et documents relatifs à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et de charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- à compter du 1er octobre 2014 : de créer un poste d'Adjoint Technique de 2nde Classe à temps non complet doté d'une durée hebdomadaire de 32,76/35ème (1 504 heures annuelles – 163,78 heures mensuelles) et de charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement.

- de soumettre tous travaux de ravalement de façade au dépôt d'une déclaration préalable sur tout le territoire de la commune.

- d'approuver la cartographie stratégique du bruit sur la commune de Verlinghem.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de coopération relative à l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, conclue avec Lille Métropole.

- d'émettre un avis favorable sur l'utilité publique de l'opération "reconstruction de chaussées et création de pistes/bandes cyclables sur la RD 654" et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Les éléments du dossier relatifs au volet paysager sont succincts et nécessiteraient d'être renforcés par une information plus précise. Les ouvrages de desserte routière prévoient la réalisation de 7 plateaux surélevés pour permettre de réduire la vitesse des déplacements routiers en traversée urbaine de Verlinghem et à l'entrée est de Pérenchies. Il conviendrait de permettre d'envisager toutes solutions techniques pour réduire les vitesses compte tenu du trafic routier important en traversée d'agglomération et permettre une redéfinition des espaces donnés à chaque usager de la voie (trottoirs, stationnements, chaussée).

- d'approuver, par 15 voix "pour" et 4 voix "contre", la motion de soutien à l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

- d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la commune de Bouvines à l'USAN à compter du 1er janvier 2015 pour la compétence 3 « lutte contre les espèces invasives ».

- d'approuver l'extension du périmètre d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Val de l'Oise issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et de la Communauté de Communes du Val d'Origny entraînant le transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble de son territoire ; l'extension du périmètre d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION issue de la fusion de la Communauté de Communes OSARTIS et de la Communauté de Communes de MARQUION entraînant le transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble de son territoire; et souhaiter que les modalités d'adhésion de ces nouvelles communautés de communes au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 13 et 29 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de ses réunions des 11 Février et 11 Juin 2014.

- de ne formuler aucune observation : sur le rapport annuel du SIDEN-SIAN sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2013 et sur le rapport annuel d'activités et du Compte Administratif du SIMERE pour l'exercice 2013.

Renouvellement du Conseil d'Administration de la CNRACL

La Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) procède au renouvellement de son conseil d'administration en décembre 2014.

Vous êtes électeur dans le collège des retraités si vous avez été admis à la retraite avant le 2 septembre 2014.

L'élection de ces membres a lieu dans le cadre d'un vote, soit par correspondance, soit par internet sur un site sécurisé. Vous recevrez le matériel de vote à votre domicile à la fin du mois de novembre. Vous pouvez voter dès réception de votre matériel de vote. Tout bulletin envoyé après le 4 décembre ne pourra plus être pris en compte.

Deux précautions :

- vérifier que vous êtes inscrit sur la liste électorale qui a été adressée à la Mairie,
- assurez-vous que l'adresse connue par la CNRACL correspond à celle de votre domicile actuel. (si tel n'est pas le cas, vous pouvez la modifier via le site internet de la CNRACL www.cnrACL.fr ou sur www.mon.service-public.fr)

Pour tous renseignements : www.cnrACL.fr rubrique "Elections 2014" - Tél : 05.56.11.33.33 de 9h à 17h.

Contacteur l'Assurance Maladie

Pour consulter vos remboursements, obtenir une attestation, commander une carte européenne d'assurance maladie, déclarer votre nouvelle adresse, signaler la perte ou le vol de votre carte Vitale ou encore contacter votre caisse par e-mail, ouvrez votre compte sur **ameli.fr** : C'est **7j sur 7 et 24h/24 !**

Si vous le souhaitez, vous pouvez également joindre l'Assurance Maladie au 36 46 (prix d'un appel local sauf surcoût imposé selon certains opérateurs) du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Si vous avez besoin de constituer un dossier, vous pouvez rencontrer nos conseillers dans le point d'accueil de l'Assurance Maladie : **Saint André** 3 rue Vauban / Bus ligne 1 - arrêt Molière / Mardi de 8h à 12h et de 13h à 16h30, samedi de 8h à 12h / Borne multi-services.

Conseils : Munissez-vous de votre carte Vitale. Si vous souhaitez vous faire représenter, n'oubliez pas de remplir une procuration et de la remettre, accompagnée de votre pièce d'identité, à la personne qui effectuera les démarches à votre place.

Rénovation de l'habitat

Vous avez un projet de rénovation ? Vous souhaitez connaître les solutions énergétiques les plus adaptées pour votre logement ? Faites réaliser un audit énergétique et environnemental de votre logement.

Pour 200€ TTC vous bénéficierez d'un audit énergétique et environnemental complet de votre logement ! En effet, pour l'année 2014, dans le cadre du Plan "100 000 logements", Lille Métropole en partenariat avec la Région Nord/Pas-de-Calais participe au financement de 405 audits énergétiques et environnementaux, à hauteur de 80%.

Quel intérêt pour vous ?

- * Bénéficier d'un audit énergétique et environnemental complet de votre logement, réalisé par un auditeur expert,
- * Obtenir des préconisations de travaux hiérarchisés et chiffrés
- * Bénéficier de conseils pratiques, techniques, financiers personnalisés.

Quelles conditions ?

- * Etre propriétaire d'une maison individuelle datant d'avant 1989 et localisée sur l'une des 85 communes de Lille Métropole
- * Avoir un projet à court terme d'amélioration thermique de votre logement (chauffage, isolation, énergies renouvelables, ventilation...)



Comment procéder ?

Contactez Espace Info Energies Mme Julie DUFROMONT 03.62.52.25.17 -
jdufromont@adilnord.fr

Subventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Les particuliers ont jusqu'au 31 décembre 2014 pour "obtenir" une subvention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie concernant les raccordements au réseau public d'assainissement, soit 2 ans après la mise en service des réseaux d'assainissement.



Conformément aux accords obtenus suite aux négociations avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les habitants actuellement desservis par un réseau de collecte peuvent bénéficier d'une aide de 40% appliquée au montant des travaux réalisés en domaine privé et plafonnée à 1 200€ pour la réalisation de leurs travaux de raccordement. Cette subvention pourra être accordée aux usagers dès lors que leurs travaux intérieurs de raccordement au réseau d'assainissement seront réalisés, acquittés auprès de leur prestataire et contrôlés au plus tard le 31 décembre 2014 par l'Unité Territoriale Marcq-en-Baroeul - La Bassée qui délivrera, si les travaux sont conformes, le certificat de bon raccordement. Le dossier de subvention, ainsi constitué, sera transmis à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, pour traitement.

Pour tout nouveau dossier de demande de création de branchement non engagée ce jour, Lille Métropole Communauté Urbaine ne peut pas garantir que les particuliers pourront bénéficier d'un certificat de bon raccordement avant le 31 décembre 2014 compte tenu notamment des délais d'intervention en domaine privé que nous ne maîtrisons pas.

A noter que l'échéance du 31 décembre 2014 ne s'applique pas à 2 secteurs de la commune. En effet, les travaux d'extension de réseaux publics d'assainissement récemment réalisés ou en cours sur ces secteurs ont fait l'objet d'un financement de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Les rues concernées sont les suivantes : chemin de Quesnoy, rue de Messines (partiellement), chemin de la Tuilerie, rue de la Fontaine, rue de Pérenchies (partiellement), rue Saint-Chrysole, rue Norbert Segard et chemin Vert.

Ainsi, la date limite d'éligibilité aux subventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est fixée au **10 juin 2015** (travaux réalisés, acquittés et certificat de bon raccordement délivré au plus tard le 10 juin 2015 pour bénéficier de l'aide financière).

- du n°1 au n°23 rue de Messines et chemin de la Marotte, les travaux d'extension réalisés dans le cadre de l'opération "Lambertart-Verlinghem-Saint-André : avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, chemin de la Marotte, rue de Messines" sont non réceptionnés à ce jour. Après réception des travaux, un courrier sera adressé aux usagers concernés pour les informer qu'ils disposent d'un délai de 2 ans pour se raccorder au réseau public d'assainissement. Ce courrier rappellera également les obligations en découlant. La date limite d'éligibilité pourra alors être communiquée. Selon le dispositif actuel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le taux de subvention serait identique à celui annoncé précédemment. Il est à préciser que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est seule décisionnaire des modalités d'attribution de ces aides financières.

Le Pass'Sport en Nord du Conseil Général

Tous les jeunes scolarisés en classe de 6ème, quel que soit leur âge, pourront bénéficier du Pass'Sport. Les nordistes, non scolarisés dans les collèges du Nord, pourront également profiter de cette mesure sous certaines conditions (détails sur le portail Jeunes du Conseil Général du Nord <http://jeunesennord.lenord.fr>, rubrique Tes sorties, Le Pass'Sport en Nord).

D'une valeur totale de 50€, ce chéquier est gratuit, sans condition de ressources et pourra être utilisé pour prendre en charge tout ou partie du coût de l'inscription annuelle dans les clubs sportifs partenaires de l'opération. La liste de l'ensemble des partenaires affiliés ainsi que le bon de commande sont disponibles sur le portail Jeunes en Nord.

ELECTIONS... A SAVOIR...



- **Vous avez changé d'adresse sur la Commune ?**
- **Vous arrivez à Verlinghem ?**
- **Vous avez acquis la nationalité Française ?**

Présentez-vous en Mairie avant le 31 décembre 2014 au service "Elections", muni(e) :

- de votre carte d'identité ou d'un autre justificatif d'identité et d'un justificatif de nationalité ;
- d'un justificatif de domicile (quittance loyer, facture EDF ou de téléphone...)

Vous avez quitté la Commune, ou vous allez le faire prochainement ?

Vous devez en informer la Commune de Verlinghem et vous inscrire dans la Commune de votre nouveau domicile

Vous allez avoir 18 ans avant le 28 février prochain ?

Vous serez inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales à condition d'avoir effectué votre recensement citoyen lors de votre 16^{ème} anniversaire

Vous avez changé de nom durant l'année ?

Signalez-le en Mairie au service "Elections" muni(e) d'un justificatif (livret de famille, ordonnance du jugement...)



Calendrier de collecte des déchets ménagers spéciaux (médicaments périmés, piles) et déchets de soins conditionnés en boîtes réglementaires (seringues)



Place de la Mairie de 12h00 à 13h : Mardi 18 novembre - Mardi 16 décembre

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Novembre

Mardi 11 novembre à 10h45 : Cérémonie du 11 novembre - *Municipalité + UNC AFN*

Du vendredi 14 au dimanche 16 novembre : Exposition "1914" - *Mémoire et patrimoine du Val de Deûle*

Samedi 15 novembre à 10h : Réunion d'information "participation citoyenne" - *Municipalité / Belote - Verlinghem Foot*

Du lundi 17 au samedi 22 novembre : Semaine réduction des déchets - *Verlin vers l'Autre*

Vendredi 21 novembre : Vampires party - *APE Gutenberg*

Samedi 22 novembre : Soirée cassoulet - *Club Cycliste Verlinghemmois*

Samedi 29 novembre : Réunion trocs graines - conférence débat / Banque alimentaire

Décembre

Mardi 2 décembre : Saint-Nicolas - *APEL Sainte-Marie*

Vendredi 5 décembre à 19h : Commémoration des anciens d'Afrique du Nord - *Municipalité + UNC AFN / Soirée "Anglais" - Verlinghem Loisirs*

Vendredi 5 et samedi 6 décembre : Marché de Noël - *APEL Sainte-Marie*

Samedi 6 décembre : Saint-Nicolas et rencontre parents/enfants - *Judo Club de Verlinghem*

Dimanche 7 décembre : Repas de la Saint-Eloi - *Syndicat Agricole*

Vendredi 12 et samedi 13 décembre : Marché de Noël - *APE Gutenberg*

Samedi 13 décembre : Belote - *UNC AFN*

Mercredi 17 décembre : Goûter des Aînés et colis - *Municipalité*

Vendredi 19 décembre : Coquille des écoles - *Municipalité / Goûter de Noël - Ecole Gutenberg / Célébration de Noël - APEL Sainte-Marie*

Samedi 20 décembre : Noël des associations - *Verlin vers l'Autre-APEL Sainte-Marie-APE Gutenberg-Verlinghem Loisirs-Jogging des Fraises*

Janvier

Lundi 5 janvier : Galette des Rois - *APEL Sainte-Marie*

Vendredi 16 janvier : Super-héros party - *APE Gutenberg*

Samedi 17 janvier à 17h30 : Cérémonie des Vœux du Conseil Municipal

Dimanche 18 janvier : Jogging découverte - *Jogging des Fraises*

Vendredi 30 janvier : Soirée des Vœux - *UNC AFN*

Samedi 31 janvier : Soirée parents-enseignants - *APEL Sainte-Marie*

Février

Samedi 7 février : Soirée couscous - *Verlinghem Foot*

Vendredi 13 février : Monsters party - *APE Gutenberg*

Samedi 14 février : Soirée scouts - *Scouts de France Pérenchies-Lompret-Verlinghem*

Du lundi 23 au vendredi 27 février : Centres de Loisirs

Etat civil

Naissances :

Louis **VAN CAENEGHEM** (09/08/2014)

Théophile **VEYS** (25/08/2014)

Roze **THERY** (03/09/2014)

Marcus **LUTUN** (24/09/2014)

Clémence **DANSET** (09/10/2014)

Mariages :

Aurore **SENECA** et Xavier **BEVE** (16/08/2014)

Charlotte **ROTTY** et Guillaume **DEMILLECAMPS** (05/09/2014)

Virginie **CONRATE** et Rudy **LELLOU** (27/09/2014)

Décès :

Bernard **LOBEZ** (10/06/2014)

Paul **DUFOUR** (18/07/2014)

Julienne **CREPIN** née **VERHAEGHE** (30/07/2014)

Madeleine **TIMMERMAN** née **PATERNELLE** (16/09/2014)

Michèle **HAGE** née **VITSE** (17/09/2014)

Jean-Marie **WATTERLOT** (19/09/2014)

⇒ *Ce bulletin a été distribué dans votre boîte aux lettres par un membre du Conseil Municipal.*

I.P.N.S
Vu, le Maire



Mairie de Verlinghem

B.P. 209

59832 VERLINGHEM CEDEX

Tél : 03.20.08.81.36 Fax : 03.20.08.73.81

E-mail : mairie@verlinghem.fr

www.verlinghem.fr